

MOTION CGT

Remise aux CAPL du 2 décembre 2011

La CGT souhaite rappeler que l'évaluation professionnelle est un élément important dans la carrière des agents, elle doit donc être étudiée avec attention :

- La notation joue un rôle direct dans le déroulement de carrière, l'avancement d'échelon, l'avancement de grade et influe aussi sur le montant de la prime de service.

- L'appréciation écrite décrit **exclusivement** la valeur professionnelle de l'agent.

Nous contestons certaines appréciations écrites, inacceptables et qui sortent du cadre habituel. Les propos tenus sur les agents n'ont rien à voir avec leur valeur de servir ni leurs qualités professionnelles.

Les appréciations sont indispensables mais doivent rester, la CGT le rappelle, exclusivement professionnelles. Elles ne peuvent en aucun cas servir de règlement de compte, voire de défouloir pour des responsables qui outrepassent leurs prérogatives.

Pour rappel, les évaluations sont archivées dans le dossier administratif de chaque agent. Il suit toute leur carrière, y compris dans le cadre d'une mutation.

La CGT a rencontré le Directeur et le DRH le 2 septembre 2011 à ce sujet pour leur demander de faire le nécessaire auprès de l'auteur de ces évaluations tendancieuses et litigieuses. Le sujet a également été discuté au CTE du 4 octobre 2011.

Nous demandons la prise en compte des demandes de révision d'appréciation des agents concernés et l'annulation des dites appréciations.

Fait à Lavalur le 2/12/11 et remis au Président des CAPL le jour même